

Communiqué de la 48^{ème} réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale

Le 31 mai 2019, le Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale a tenu sa 48^{ème} réunion ministérielle à Kinshasa, République Démocratique du Congo. Au cours de leurs échanges, les Ministres ont adopté le Rapport de la réunion des experts qui s'est déroulée du 27 au 30 mai.

Les travaux de la réunion ministérielle ont porté sur la situation politique et sécuritaire en Afrique centrale. Le Comité s'est félicité de la mise en œuvre effective, par les Etats membres, des recommandations issues de sa 47^{ème} réunion ministérielle tenue à N'Djamena, au Tchad, du 3 au 7 décembre 2018.

Le Comité a aussi pris bonne note des développements positifs dans la sous-région, notamment la bonne tenue des élections générales du 30 décembre 2018 qui ont permis à la République démocratique du Congo de connaître une alternance pacifique. Le Comité a présenté ses vives félicitations à Son Excellence Felix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, ainsi que ses vœux de plein succès dans l'exercice des hautes charges que le peuple congolais lui a confiées.

Le Comité se félicite aussi des progrès réalisés dans le cadre de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, notamment la signature de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine (APPR-RCA), suivi du renforcement du caractère inclusif du Gouvernement et des mécanismes de mise en application dudit Accord. Le Comité a appuyé les efforts des autorités centrafricaines, ainsi que le plaidoyer pour la levée totale de l'embargo sur les armes.

Le Comité a entendu une communication du Ministre des Relations Extérieures de la République du Cameroun sur la situation sociopolitique qui prévaut dans son pays. Il a pris acte des efforts du Gouvernement du Cameroun pour trouver une solution durable à la crise dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du pays. Il a exprimé sa solidarité avec le peuple et le gouvernement du Cameroun ainsi que ses encouragements au Gouvernement pour la poursuite du dialogue en vue d'une résolution pacifique de cette crise.

Le Comité a noté que malgré ces développements positifs, l'Afrique centrale continue d'être confrontée à des défis sécuritaires considérables, notamment les activités des groupes armés, le terrorisme, la piraterie maritime, le mercenariat, et l'exploitation illicite des ressources naturelles. Les membres du Comité ont

réaffirmé la volonté de leurs Etats de renforcer la coopération sous-régionale pour relever ces défis.

Les membres du Comité ont examiné, à huis clos, la question du financement des institutions régionales ainsi que les problématiques sécuritaires liées à la transhumance transfrontalière dans la sous-région. A l'issue de leurs délibérations, les Ministres ont :

Sur la transhumance transfrontalière :

1. Réaffirmé l'importance du pastoralisme et de la transhumance pour les économies de plusieurs Etats de la sous-région ; particulièrement au Cameroun, en République Centrafricaine, et au Tchad ;
2. Pris note des tensions, de plus en plus récurrentes entre les éleveurs nomades et les communautés locales en République Démocratique du Congo et dans plusieurs pays de la sous-région, lesquelles risquent de porter atteinte à la paix et à la sécurité internationale ;
3. Exprimé leur profonde préoccupation concernant les dégradations que fait peser sur la biodiversité, la présence d'animaux d'élevage dans les aires protégées ;
4. Exprimé également leur vive préoccupation sur la recrudescence de la prolifération des armes légères et de petit calibre, du terrorisme, de la criminalité, du braconnage, du trafic de drogue ainsi que le pillage des ressources naturelles liés à la transhumance transfrontalière ;
5. Sensibilisé les Etats concernés d'apprécier l'opportunité à adopter des mesures permettant une transhumance contrôlée et pacifiée, tant au niveau national que bilatéral, y compris dans le cadre de leurs commissions mixtes de coopération.
6. Invité le Secrétariat général de la CEEAC à conclure dans les meilleurs délais et de manière inclusive, le processus d'élaboration des mécanismes de régulation communautaire du pastoralisme et de la transhumance en Afrique centrale ;
7. Appelé d'urgence à une conférence de haut niveau pour discuter des questions liées au pastoralisme et à la transhumance transfrontalière en vue d'une gestion concertée et intégrée ;
8. Déclaré demeurer être saisi de cette question.

Sur le financement des institutions régionales :

1. réitéré leur engagement à renforcer la coopération sous-régionale pour relever les défis auxquels l’Afrique centrale est confrontée, y compris dans le cadre des institutions que leurs Etats ont mises en en place;
2. Pris note des retards enregistrés dans le paiement des contributions aux différentes institutions et mécanismes sous-régionaux ;
3. invité les Etats à accorder une attention particulière aux obligations auxquelles ils ont souscrit pour le fonctionnement efficient des mécanismes sous-régionaux de coopération en matière de sécurité et d’intégration ;
4. encouragé les Etats membres à participer activement aux réunions consacrées à la réforme institutionnelle de la CEEAC;
5. insisté que les réflexions dans le cadre de la réforme en cours aboutissent à la mise en place de mécanismes appropriés garantissant le versement régulier des contributions financières.

La 48^{ème} réunion s’est achevée par la lecture d’une Motion de remerciement à Son Excellence Felix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, Président de la République Démocratique du Congo, au Gouvernement et au peuple congolais.

Fait à Kinshasa, le 31 mai 2019